

Étude : Absences du travail en raison d'une blessure ou d'une maladie et maintien en poste des employés dans l'industrie des services de garderie avant la pandémie de COVID-19

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 14 juin 2023

Bien que la pandémie de COVID-19 ait eu pour effet d'accroître les absences du travail parmi les éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance employées dans l'industrie des services de garderie, environ 8 % de ces dernières s'étaient absentes du travail en raison d'une blessure ou d'une maladie en 2016, avant la pandémie. Ces éducatrices et aides-éducatrices qui s'étaient absentes pour cause de maladie ou de blessure étaient plus susceptibles que les autres éducatrices et aides-éducatrices de quitter l'industrie des services de garderie cette année-là.

Le maintien en poste des employés au sein de l'industrie des services de garderie est un élément clé de la mise en place du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

En 2021, le gouvernement fédéral s'est engagé à investir 27,2 milliards de dollars dans la création d'un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, en vertu d'ententes bilatérales conclues avec les provinces et les territoires.

Le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est fondé sur cinq principes en matière de garde d'enfants : l'abordabilité, l'accessibilité, l'inclusion, la souplesse et la qualité.

La prestation de services de garderie de grande qualité nécessite, entre autres, l'embauche et le maintien en poste de travailleurs dûment formés. Or, cette tâche peut représenter un défi de taille dans le contexte actuel du marché de l'emploi, où [la plupart des services de garderie en centre ont du mal à pourvoir les postes vacants](#).

Pour éclairer les discussions sur le maintien en poste du personnel dans l'industrie des services de garderie, cette étude examine les facteurs associés aux taux élevés de départ observés dans cette industrie en 2016, avant la mise en place du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Il s'agit de la première étude nationale canadienne à examiner la mesure dans laquelle les absences du travail pour cause de blessure ou de maladie sont associées à un départ ultérieur de l'industrie. Étant donné la taille limitée de l'échantillon, l'étude est axée sur les femmes employées comme éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance.

En 2016, les absences du travail pour cause de blessure ou de maladie dans l'industrie des services de garderie étaient associées à une augmentation des taux de départ de l'industrie cette même année

En 2016, 8,1 % des femmes employées comme éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance au sein de l'industrie des services de garderie se sont absentes du travail en raison d'une blessure ou d'une maladie.

Le taux de départ de l'industrie des services de garderie en 2016 était plus élevé chez les éducatrices et aides-éducatrices qui s'étaient absentes du travail pour cause de blessure ou de maladie (14,0 %) que chez les autres éducatrices et aides-éducatrices (10,5 %).



L'étude montre que l'écart de 3,5 points de pourcentage entre les taux de départ s'accroît pour atteindre 6,6 points de pourcentage dans les analyses multivariées. Ce résultat laisse entendre que les absences du travail des éducatrices et aides-éducatrices pour cause de blessure ou de maladie en 2016 étaient associées à des taux de départ de l'industrie des services de garderie significativement plus élevés cette année-là.

Plusieurs autres facteurs sont associés à des taux de départ relativement élevés

Plusieurs autres facteurs sont associés aux taux de départ relativement élevés observés dans l'industrie des services de garderie en 2016.

Toutes choses étant égales par ailleurs, les éducatrices et aides-éducatrices qui habitaient à l'extérieur du Québec, qui avait été récemment embauchées, qui étaient âgées de moins de 35 ans ou qui avaient tout au plus un diplôme d'études secondaires étaient plus susceptibles que les autres éducatrices et aides-éducatrices de quitter l'industrie des services de garderie en 2016. C'était également le cas pour les éducatrices et aides-éducatrices qui gagnaient un salaire relativement bas, qui n'avaient pas de régime de retraite dans le cadre de leur emploi ou qui n'étaient pas syndiquées.

Par exemple, 14,5 % des éducatrices et aides-éducatrices qui n'avaient pas de régime de retraite agréé ou de régime de retraite à participation différée aux bénéficiaires dans le cadre de leur emploi ont quitté l'industrie des services de garderie en 2016, ce qui représente un taux plus de trois fois supérieur à celui de 4,5 % observé chez leurs homologues qui bénéficiaient de ce genre de régime.

De même, les éducatrices et aides-éducatrices travaillant à temps plein et gagnant moins de 600 \$ par semaine (13,2 %) affichaient des taux de départ plus élevés que leurs homologues qui gagnaient 600 \$ ou plus par semaine (5,8 %).

Parmi l'ensemble des éducatrices et aides-éducatrices qui vivaient au Québec, 5,9 % ont quitté l'industrie des services de garderie en 2016. Les taux de départ de cette industrie étaient plus élevés dans les autres provinces, allant de 11,2 % en Nouvelle-Écosse à 19,1 % à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les écarts mentionnés ci-dessus s'amointrissent, mais persistent dans les analyses multivariées.

Les absences du travail pour cause de blessure ou de maladie dans l'industrie des services de garderie étaient relativement peu fréquentes avant la pandémie

L'étude montre également qu'avant la pandémie, les absences du travail pour cause de blessure ou de maladie étaient relativement peu fréquentes. En 2018, 7,8 % des femmes dont le principal emploi était au sein de l'industrie des services de garderie, que ce soit comme éducatrice, aide-éducatrice ou autre, s'étaient absentes du travail en raison d'une blessure ou d'une maladie. Les pourcentages correspondants étaient plus faibles pour les femmes travaillant dans des écoles primaires et secondaires (4,2 %), et plus élevés pour celles travaillant dans le milieu des soins infirmiers et des soins pour bénéficiaires (10,6 %).

De même, les absences du travail pour cause de blessure ou de maladie chez les éducatrices et aides-éducatrices étaient relativement peu fréquentes en 2016, se situant à 8,1 %. Ce résultat, combiné au fait que 14,0 % des éducatrices et aides-éducatrices qui s'étaient absentes du travail pour ces raisons ont quitté l'industrie des services de garderie cette année-là, est particulièrement intéressant. Il donne à penser que l'élimination des absences du travail pour cause de blessure ou de maladie aurait probablement une incidence limitée sur le taux global de maintien en poste du personnel au sein de cette industrie.

Plus précisément, l'élimination de ces absences pourrait réduire, sur une base annuelle, les départs des employés de l'industrie des services de garderie d'au plus 1,1 point de pourcentage (8,1 % fois 14,0 %) par rapport à un taux de départ de référence d'environ 11 %.

Augmentation des absences du travail dans l'industrie des services de garderie pendant la pandémie

Enfin, en se fondant sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA), l'étude révèle que la pandémie a eu pour effet d'accroître le pourcentage d'éducatrices et d'aides-éducatrices qui, durant la semaine de référence de l'EPA, s'étaient absentes du travail pendant une semaine complète en raison d'une maladie ou d'une incapacité. En effet, ce pourcentage s'est accru d'environ 2 points de pourcentage en 2020-2021 par rapport à la moyenne à long terme de 2,2 %.

L'étude intitulée « [Absences du travail en raison d'une blessure ou d'une maladie et maintien en poste des employés dans l'industrie des services de garderie avant la pandémie de COVID-19](#) », qui fait partie de la série *Direction des études analytiques : documents de recherche* (**11F0019M**), est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).